

- Approuve les termes du bail à passer avec la **société ORANGE** pour l'implantation d'un relais sur le poste de secours du télésiège de La Ramoure et moyennant un loyer de 2.500 €/an.

III – AFFAIRES FINANCIERES

Le Conseil Municipal, par délibérations et à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative budgétaire n°1 du budget lotissement St-Suaire pour régulariser un trop versé de 110 €.
- Admet en non-valeur sur le budget communal un abonnement annuel de 2006 au marché hebdomadaire, le Trésorier ne pouvant recouvrer la somme par insuffisance d'actif.

IV – VALFREJUS

Par délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de convier une mission d'accompagnement à l'ASADAC dans le cadre de la procédure de Délégation de Service Public des remontées mécaniques et des pistes de Valfréjus pour un coût de 6.810 € HT.
- Confie à la société PROTECTAS une mission de conseil pour la renégociation des contrats d'assurances des remontées mécaniques pour un prix de 2.800 € HT + un pourcentage de 20% sur les économies de primes.
- Approuve les tarifs publics des remontées mécaniques de Valfréjus pour la saison d'hiver 2008/2009.
- Lance un appel à candidatures pour la gestion du restaurant d'altitude de Punta Bagna pour la saison d'hiver 2008/2009.
- Est informé par Monsieur le Maire des dossiers en cours, notamment des études sur les aménagements programmés et sur les grandes visites. Des procédures en cours pour la DSP.

V – AFFAIRES DIVERSES

le Conseil Municipal par délibération et à l'unanimité :

- Décide que la journée de solidarité avec les personnes âgées auparavant constituée par une journée de travail le lundi de Pentecôte sera remplacée par une journée de travail en cours d'année prise sur les RTT.
- Donne le nom de **«rue du Roc Rouge»** à la rue desservant le Parc d'Activité des Terres Blanches et instaure une numérotation métrique dans cette rue.
- Sollicite des subventions du Conseil Général de la Savoie dans le cadre de la programmation 2009 pour des réfections de rues en enrobés, pour une étude géophysique préalable aux travaux de pelouse synthétique du stade municipal.
- Après discussion et par 20 voix pour, 5 contre et 1 abstention, sollicite de l'Etat la prise en charge financière de vidéosurveillance Place de l'Europe et dans la cour de l'Ecole Jules Ferry II.
- Autorise Monsieur le Maire à endosser deux chèques de remboursements de sinistres de l'assurance communale GROUPAMA.
- Approuve la création de postes de saisonniers pour l'été 2008 en vue de l'embauche d'étudiants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt-huit avril deux mille huit.

Modane, le 17 juin 2008

Le Maire,

J.Claude RAFFIN.